

Mme M. **NOM – Prénom** :

Fonction et collectivité :

Tél. (pour joindre rapidement l'élu-e en journée) :

E-mail (pour toute correspondance et envoi des documents) :

Modalités d'inscription : Retourner ce bulletin dûment complété et signé à ipag@unistra.fr

FORMATION	DATE	CHOIX
Recourir à la protection fonctionnelle	25/05/2024	
Prévenir et gérer les conflits d'intérêts	21/09/2024	
Favoriser l'implication des habitants dans la vie politique locale	28/09/2024	
Les relations entre communes et les associations	01/06/2024	
Mettre en œuvre les obligations de lutte contre la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : s'inscrire dans l'objectif national « Zéro artificialisation nette »	01/06/2024	
Politique jeunesse : pour qui et pour quoi faire ?	01/06/2024	
La gestion vertueuse des espaces verts et des espaces forestiers	08/06/2024	
La commune et la valorisation du patrimoine	21/09/2024	
La commune et les manifestations éphémères	12/10/2024	
L'action sociale des communes et intercommunalités	16/11/2024	
Maitriser la lecture des comptes avec le passage à la M57 et du Compte financier unique	14/09/2024	
Chercher et gérer des subventions en fonction de ses projets	05/10/2024	
Communiquer sur l'action de la commune (6h)	25/05/2024	
S'affirmer au sein d'un groupe d'élus-es	15/06/2024	
Prévenir et gérer la pression et l'agressivité des citoyens (6h)	23/11/2024	

Attention ! Le nombre de places est limité à 15 personnes par séance.

Pour plus d'information, contactez-nous : ipag@unistra.fr ou 03 68 85 81 54

Tarif : 135 € par élu-e et par séance (durée de **4h**) ; **200 €** par élu-e et par séance (durée de **6h**)

Prise en charge :

- **Soit par la Caisse des dépôts et consignations** (CDC) via le DIF Elus. Les demandes de financement DIF doivent se faire en ligne sur « Mon compte élu », plateforme gérée par la CDC : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- **Soit par votre commune** (transmettre le bulletin d'inscription à l'IPAG accompagné d'un bon de commande, à raison d'un bon de commande par formation).

L'élu-e s'engage à assister aux formations auxquelles il s'est inscrit. En cas d'empêchement, l'élu-e et la commune s'engagent à prévenir l'IPAG le plus rapidement possible par e-mail à ipag@unistra.fr. Lorsque le désistement de l'élu-e parvient à l'IPAG après l'envoi de la convocation, un forfait de 40 € par demi-journée d'absence sera facturé pour participer aux frais de prise en charge du dossier.

Fait le :

Signature de l'élu-e